

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 52

**COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU
CAMEROUN**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

| | |
|------------------|---|
| NOTE EXPLICATIVE | 5 |
|------------------|---|

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE 7

| | |
|---|----|
| 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES | 9 |
| 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE | 10 |
| 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES | 11 |
| 3.1. BILAN TECHNIQUE | 12 |
| 3.2. BILAN FINANCIER | 17 |
| 3.3. PERSPECTIVES | 18 |
| 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE | 19 |
| 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES | 21 |

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES 29

| | |
|---|----|
| 6. PROGRAMME 084: PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | 33 |
| 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME | 35 |
| 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME | 37 |
| 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS | 37 |
| 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS | 42 |
| 7. PROGRAMME 085: PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | 43 |
| 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME | 45 |
| 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME | 47 |
| 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS | 47 |
| 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS | 50 |
| 8. PROGRAMME 086: PRÉVENTION DE LA TORTURE | 51 |
| 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME | 53 |
| 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME | 55 |
| 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS | 55 |

| | | |
|------|---|----|
| 8.4. | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS | 60 |
| 9. | PROGRAMME 190: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | 61 |
| 9.1. | PRÉSENTATION DU PROGRAMME | 63 |
| 9.2. | STRATÉGIE PROGRAMME | 65 |
| 9.3. | PRÉSENTATION DES ACTIONS | 65 |
| 9.4. | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS | 72 |

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le Cameroun pour son développement économique et social a opté en 2009 à la vision de développement à l'horizon 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique uni dans sa diversité ». Pour la période allant de 2010 à 2019, qui est la première phase de mise en œuvre de cette vision, il s'est doté d'une stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) qui a constitué le cadre de référence de l'action gouvernementale pour cette décennie.

Au terme de la mise en œuvre du DSCE, il s'est avéré nécessaire de définir une deuxième phase de la vision 2035 dénommée stratégie nationale de développement (SND30) pour la période allant de 2020-2030 dont les travaux de planification ont permis d'aligner le cadre stratégique des administrations aux nouvelles orientations déclinées par la SND30.

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « **un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** ».

Comme objectifs principaux de cette nouvelle stratégie de développement ; il sera question :(i) de mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et à l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir des modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) d'améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ; (iii) de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ; enfin (iiii) d'améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Dans l'optique de l'atteinte de ces objectifs de développement national à l'horizon 2030, la Commission des droits de l'homme du Cameroun entend œuvrer dans la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi qu'à la prévention de la torture afin de consolider l'Etat de droit et contribuer au développement.

(SND30) est le fruit d'un processus consultatif avec la participation des différents acteurs de développement et des populations à la base. Elle prend également en compte les recommandations du Grand Dialogue National (GDN) convoqué par le Chef de l'État, et auquel les différentes composantes de la communauté nationale ont activement pris part dans la perspective de rechercher des solutions définitives à la situation qui prévaut dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Cette nouvelle stratégie intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les camerounais comme le résultat d'un effort collectif, dans un élan de solidarité nationale. C'est pourquoi les principes chers d'équité et de développement équilibré auront guidé l'ensemble des orientations et des priorités indiquées

dans ce document.

Avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le pays est engagé à « *ne laisser personne de côté* » dans sa marche vers l'émergence. D'ailleurs, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, dans son discours d'investiture du 6 novembre 2018 a invité l'ensemble des camerounais à faire de l'émergence leur priorité, en déclarant que : « *l'objectif de l'émergence doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé* ».

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément à la loi n° 2004 / 016 du 22 juillet 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés (CNDHL), modifié par la loi n° 2019 / 014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC), l'Institution a pour mission la promotion et la protection des Droits de l'homme et des libertés. À ce titre, elle :

- reçoit toutes dénonciations portant sur les cas de violation des Droits de l'homme et des libertés ;
- diligente toutes enquêtes et procède à toutes investigations nécessaires sur les cas de violations des Droits de l'homme et des libertés et en fait rapport au Président de la République ;
- saisit toutes autorités des cas de violation des Droits de l'homme et des libertés ;
- procède, en tant que de besoin, aux visites des établissements pénitentiaires, des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, en présence du Procureur de la République compétent ou de son représentant. Ces visites peuvent donner lieu à rédaction d'un rapport adressé aux autorités compétentes ;
- étudie toutes questions se rapportant à la promotion et à la protection des Droits de l'homme et des libertés ;
- propose aux pouvoirs publics les mesures à prendre dans le domaine des Droits de l'homme et des libertés ;
- vulgarise par tous les moyens, les instruments relatifs aux Droits de l'homme et aux libertés et veille au développement d'une culture des Droits de l'homme au sein du public par l'enseignement, l'information et l'organisation des conférences et séminaires ;
- assure la liaison, le cas échéant, avec les Organisations non gouvernementales qui œuvrent pour la protection et la promotion des Droits de l'homme ;
- recueille et diffuse la documentation internationale relative aux Droits de l'homme et aux libertés ;
- entretient, le cas échéant, toutes relations avec l'Organisation des Nations-unies, les Organisations internationales, comités ou associations étrangères poursuivant des buts similaires ; elle en informe le Ministre chargé des Relations extérieures.

Ces missions ont été élargies et renforcées à travers la loi n° 2019 / 014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun. Désormais, cette Institution :

- contribue au développement d'une culture des Droits de l'homme fondée sur les idéaux de

paix, d'égalité en droits et en devoirs, de respect mutuel et de développement durable, à travers la vulgarisation des instruments juridiques des Droits de l'homme, la sensibilisation du public sur diverses thématiques relatives aux Droits de l'homme, y compris la question du genre, ainsi que celle des Droits des groupes vulnérables, la recherche, l'éducation et la formation, la coopération, le plaidoyer en faveur de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de promotion des Droits de l'homme ;

- contribue à la consolidation de l'État de droit et à la lutte contre l'impunité en matière de Droits de l'homme à travers le traitement des requêtes et dénonciations relatives aux allégations de violation des Droits de l'homme, l'auto-saisine pour les faits portés à sa connaissance, qui sont de nature à constituer des violations graves, récurrentes ou systémiques des Droits de l'homme, le suivi de la situation des Droits de l'homme, les avis et conseils en matière de Droits de l'homme ;

- en tant que Mécanisme national de Prévention de la Torture, elle effectue des visites régulières de tous les lieux de privation de liberté, engage un dialogue constructif avec les autorités chargées de l'administration et de la gestion des lieux de privation de liberté ou toute autre autorité, participe au suivi de la mise en œuvre des observations formulées par le Sous-Comité de la Prévention de la Torture des Nations Unies.

La mutation institutionnelle prévue par la loi de 2019 susmentionnée a été matérialisée au premier semestre 2021 (nomination du Président[1], du Vice-Président[2] et des Membres[3] de l'Institution nationale des Droits de l'homme du Cameroun le 19 février 2021, suivie de leur prestation de serment le 29 avril 2021) consacrant ainsi le passage de l'ex-Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés (CNDHL) à la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC). Il en résulte que l'analyse des performances antérieures de l'Institution portera sur les programmes de la défunte CNDHL, et que les perspectives pour l'année 2022 seront adossées sur la nouvelle cartographie des programmes de la CDHC qui, elle-même, découle de son Cadre stratégique de performance 2022-2030.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

En fonction des moyens alloués, les acteurs de mise œuvre de ces programmes sont les services centraux et déconcentrés du Secrétariat permanent d'une part et les Sous-commissions de la CDHC d'autre part. Les principaux bénéficiaires sont les parties prenantes aux différentes activités, les requérants, les victimes de violations des Droits de l'homme, les acteurs des secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les Collectivités territoriales décentralisées, etc.

Nous présenterons ci-dessous le bilan technique et financier de la CDHC pour le compte de l'année 2021 et les perspectives de la CDHC pour l'année 2023.

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Dès le 19 février 2021, date de nomination du Président, du Vice-président, des 13 Commissaires ainsi que du Secrétaire permanent, le Président de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) a engagé des réformes importantes qui ont permis de réaliser le bilan ci-après :

- la formulation de la vision de la Commission et la définition des valeurs qui la sous-tendent : il s'agit de faire de la CDHC la structure de référence en matière de Droits de l'homme dans le contexte très concurrentiel du Mouvement des Droits de l'homme au Cameroun, en s'appuyant sur des valeurs telles que le professionnalisme, l'intégrité, l'objectivité, l'efficacité, l'engagement et la performance ;

- l'élaboration du Cadre stratégique de performance (CSP) 2022-2030 de la CDHC, fruit d'un long processus démarré en octobre 2020 et bouclé en juillet 2021 ; ce document qui s'adosse sur les objectifs de la Stratégie nationale de Développement à l'horizon 2030 (SDN30), contient un programme support et trois programmes opérationnels qui reflètent les missions de la CDHC ;

- l'élaboration du CDMT initial (2022-2024) de la CDHC sur la base des actions du CSP ;

- l'élaboration d'un plan d'action genre pour la promotion et la protection des Droits des femmes et des filles ;

- le plaidoyer en vue de la finalisation du processus de ratification de la Convention contre la torture, suivi d'une réponse formelle du MINREX ;

- la multiplication par trois du nombre de journées régionales et internationales des Droits de l'homme célébrées chaque année par la CDHC pour intensifier la promotion des Droits de l'homme ; elles sont ainsi passées de 11 en mai 2020 à 30 ;

- l'élaboration de deux rapports thématiques assortis de recommandation portant respectivement sur « La résurgence de violences contre les civils dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Ouest et de l'Adamaoua de janvier à juin 2021 » ainsi que sur « L'indemnisation des victimes de détentions provisoires arbitraires et gardes à vue abusives » ; ils ont été transmis aux autorités concernées ;

- l'obtention d'une ligne verte (le 1523) pour recueillir auprès des populations les allégations de violation des Droits de l'homme ; actuellement opérationnelle à partir du réseau CAMTEL, son activation par les trois opérateurs de téléphonie mobile est imminente ;

- la mise en place d'une nouvelle stratégie de diffusion des déclarations et communiqués de la CDHC (diffusion ciblée, en plus de la diffusion dans les médias) ;

- la demande d'affiliation de la Commission au Comité d'experts sur les Droits et le bien-être de l'Enfant ;

- la demande d'affiliation à l'Association francophone des *Ombudsmen* ;

- l'amélioration de la visibilité de la CDHC par la participation du président à diverses activités propres et à celles organisées par des partenaires au Cameroun et à l'étranger, ainsi que par la médiatisation accrue de ces activités ;

- l'impulsion d'une nouvelle dynamique en vue d'une plus grande célérité dans le traitement des dossiers, notamment à travers la relocalisation de l'Unité de la Protection au Siège et le renforcement de ses effectifs ;

- la tenue d'une réunion d'orientation stratégique entre le top management (président, vice-président et secrétaire permanent) de la CDHC et tous les cadres et agents de maîtrise ;

- l'organisation de réunions avec les délégués du personnel et les responsables des sections syndicales, aux fins d'améliorer le climat social ;

le recrutement interne de six (6) nouveaux cadres à l'issue d'un test très sélectif visant à mettre en valeur les talents ayant fait l'objet d'une classification professionnelle inadéquate au moment de leur recrutement dans l'ancienne Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés en 2016 pour les uns et en 2018 pour les autres ;
 la formation continue des secrétaires, des assistants(es) de direction et de certains cadres du siège ;
 la mise en place de forces de sécurité pour la protection du Siège et des Antennes régionales ainsi que d'une protection rapprochée pour les principaux responsables de la CDHC ;
 le relèvement de la qualité des audiences accordées par le Président et leur médiatisation appropriée ;
 la réhabilitation et la remise en fonctionnement de la bibliothèque centrale de l'institution en hibernation depuis environ trois ans ;
 le lancement du nouveau programme des stages avec la multiplication du nombre de candidatures reçues par 12 ;
 la tenue d'une réunion avec les cadres et autres collaborateurs de la CDHC sur l'encadrement des stagiaires, suivie de la mise à disposition de tous les cadres de la Commission d'un document de référence en matière de méthodologie de la recherche ;
 l'interdiction de posts politiques dans les réseaux sociaux *WhatsApp* de la CDHC et l'assainissement du cadre de travail de l'INDH qui n'est plus un champ de batailles politiques ;
 la mise à jour du *Vadémécum* des formules de politesse à utiliser dans les correspondances ;
 l'obtention d'une rallonge budgétaire et la levée du blocage de précaution au titre de l'exercice budgétaire qui s'achève.

Venons-en aux activités de promotion, de protection, de prévention de la torture et de coopération...

Activités de promotion des Droits de l'homme

Dans son rôle d'interface entre l'administration et les organisations de la société civile, la CDHC a organisé, sous les auspices du ministère de la Justice, une consultation des OSC à l'effet d'enrichir le 6^e Rapport périodique du Cameroun au Comité contre la torture.

La Commission a en outre poursuivi le renforcement des capacités techniques de certaines OSC. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'amélioration des conditions d'exercice des libertés publiques au Cameroun, 330 OSC ont été formées dans le cadre de 20 ateliers organisés dans les chefs-lieux des 10 Régions du pays dont 10 sur le renforcement organisationnel et 10 autres sur le renforcement des capacités techniques de ces acteurs en Droits de l'homme.

La CDHC a aussi décerné des prix d'excellence à cinq OSC qui se sont distinguées cette année dans le cadre de la promotion et de la protection des Droits de l'homme. Elle a en outre financé, à l'issue d'un appel à proposition de projets, trois projets portés par des OSC qui œuvrent à la promotion et à la protection des Droits des groupes vulnérables dans les Régions septentrionales du pays.

En tout, 18 Déclarations et six communiqués de presse tendant à dénoncer et à condamner des violations des Droits de l'homme ont été publiés cette année par la CDHC à l'occasion de la célébration des journées régionales et internationales des Droits de l'homme. Ces documents de première main et de première importance pour

tous ceux qui s'intéressent aux Droits de l'homme au Cameroun sont rassemblés dans un *Compendium* qui sera prochainement publié sur le site Internet de la Commission puis en version physique.

330 membres du personnel de deux ministères (MINDCAF et MINDDEVEL), des Services des Gouverneurs de toutes les Régions du pays ainsi que des membres de leur état-major ont été sensibilisés sur les Droits de l'homme en général et sur la mise en œuvre de l'approche basée sur les Droits de l'homme dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Une rencontre de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les points focaux Droits de l'homme des administrations publiques a été organisée à Yaoundé le 14 octobre 2021.

Une rencontre de partage d'expériences, de capitalisation et de planification des activités de l'OLPC s'est tenue du 23 au 25 août 2021, avec pour principal résultat la validation de la feuille de route de chacune des 10 coordinations régionales de l'OLPC.

Activités de promotion des Droits de l'homme

Pour ce qui est de la protection des Droits de l'homme, **le traitement des requêtes qui en constitue le plat de résistance a de nouveau été contrarié par la pandémie du nouveau Corona virus comme ce fut déjà le cas en 2020**. Le nombre de requêtes reçues au siège et dans les antennes de la CDHC en 2021 est de 824 requêtes (parmi lesquelles 548 ont déjà été traitées) contre 927 en 2020. Cette baisse du nombre de requêtes sera bientôt palliée, car avec l'activation du numéro vert (le 1523) par les opérateurs de téléphonie mobile dans les prochains jours, le nombre de requêtes va littéralement exploser.

Sur la base des requêtes traitées en 2021, 732 correspondances ont été adressées à diverses administrations, y compris les missions diplomatiques.

En 2021, 89 cas d'auto-saisine suite aux allégations de violations des Droits de l'homme ont été traités par la Commission, ce qui porte en tout le nombre d'affaires traitées par la Commission en 2021 à 913. 176 visites dans certains lieux de privation de liberté des 10 Régions du pays ont été effectuées.

Activités de prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté,

La fonction de Mécanisme national de prévention de la torture confiée à la CDHC commence progressivement à se concrétiser. Après avoir élaboré son plan d'action annuel, la Sous-commission permanente chargée de la prévention de la torture a procédé à la visite de l'hôpital Jamot le 17 août 2021 et le 20 décembre 2021, pour vérifier les conditions de détention des malades internés dans cet établissement psychiatrique.

Relativement à la contribution de la CDHC à l'élaboration du Rapport périodique à soumettre au Comité contre la torture, la présidente de la Sous-commission chargée de la Prévention de la torture a pris part à l'Atelier de consultation organisé par le MINJUSTICE le 1^{er} septembre 2021, atelier au cours duquel elle a pu intervenir sur les aspects relevant de la CDHC. En effet, les éléments de contribution de la Commission portaient spécifiquement sur les paragraphes 6 et 29 de la *liste des points à traiter*, à savoir :

la date de la mise en œuvre effective de la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la CDHC ;
 le processus de désignation des membres de la CDHC ;
 les mesures prises ou en cours pour permettre à la CDHC, en vertu de son mandat de Mécanisme national de Prévention de la Torture, d'effectuer les visites inopinées dans tous les lieux de privation de liberté, civils et militaires, y compris dans les lieux non officiels ;
 les mesures spécifiques prises par la CDHC pour donner effet à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et / ou dégradants dans le contexte de la pandémie à coronavirus.

Activités de coopération...

Dans le domaine de la coopération, des audiences ont été accordées par le Président de la CDHC à plusieurs personnalités et délégations. L'on mentionnera particulièrement celles accordées à

S.E. Madame Catharina Geertruida Maria TJOELKER-KLEVE, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Cameroun (avec résidence à Cotonou), le 25 janvier 2021 ;
 la délégation des Bureaux des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et pour l'Afrique centrale (UNOCA), le 24 février 2021 ;
 S.E. Monsieur Dennys-McClure, Haut-Commissaire du Royaume-Uni au Cameroun, le 6 mai 2021 ;
 la délégation du Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement, sous la conduite de Monsieur Anselme YABOURI, Directeur du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) basé à Lomé au Togo, qu'accompagnait Monsieur Allassan FOUSSEINI, Coordonnateur Régional du Projet sur les armes légères et de petit calibre basé à Niamey au Niger, pour la mise en œuvre du programme SALIENT, le 21 mai 2021 ;
 Madame Namizata SANGARE, Présidente du Conseil national des Droits de l'homme de la Côte-d'Ivoire, le 24 mai 2021 ;
 la délégation de l'Association internationale des parlementaires pour la paix (AIPP), section du Cameroun, sous la conduite de sa Présidente, l'honorable EMABOT Brigitte, le 22 juin 2021 ;
 la Coordinatrice nationale de l'Observatoire des libertés publiques au Cameroun (OLPC), le 22 juillet 2021 ;
 S.E. Monsieur Philippe VAN DAMME, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun, le 5 août 2021 ;
 Monsieur Marcus DAVIES, Conseiller politique au Haut-Commissariat du Canada au Cameroun, le 1^{er} septembre 2021 ;
 Monsieur MOROU AMADOU, Consultant à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le 18 novembre 2021 ;
 S.E. Monsieur Filippo SCAMMACCA DEL MURGO, Ambassadeur d'Italie au Cameroun, le 2 décembre 2021 ;
 S.E. Monsieur Armando KOTE ECHUACA, Ambassadeur de Guinée Equatoriale au Cameroun, le 16 décembre 2021.

Le Président de la CDHC a également été reçu par certaines personnalités. Il s'agit :

du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 16 mars 2021
 du Gouverneur de la Région de l'Est le 13 juillet 2021.
 du Président de la Cour d'Appel de l'Ouest, M. MENDO François et par le Procureur Général près ladite Cour, M. ESSOH Jean Bosco, le 27 juillet 2021.
 du Directeur Général du Fonds spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale (FEICOM), le 15 septembre 2021 ;
 du Ministre d'État, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le 30 novembre 2021 ;
 du gouverneur de la Région du Nord, du président du Conseil régional du Nord, du président de la Cour d'Appel du Nord, du procureur général près la Cour d'Appel Nord et du lamido de Garoua, le 9 décembre 2021.

La CDHC a participé à sept rencontres à l'étranger et à plusieurs autres organisées sous la forme de webinaires. Les représentants de la CDHC ont ainsi effectué le déplacement pour :

la Table ronde organisée avec les INDH par l'ONG *Save The Children* à Dakar au Sénégal sur *La responsabilité en ce qui concerne les enfants affectés par les conflits armés*, du 6 au 12 juin 2021 (**Président de la CDHC**) ;

l'Atelier des Institutions nationales des Droits de l'homme sur le Protocole de Maputo, du 21 au 26 juin 2021 au Kenya

(Pr ENDELEY née BAYANDE MBONGO Joyce) ;

l'atelier de renforcement des capacités des Institutions nationales des Droits de l'homme sur *La lutte contre la corruption pour un meilleur respect des Droits de l'homme*, organisé par l'Association francophone des commissions nationales des Droits de l'homme (AFCNDH), en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence française de Développement (AFD) et le Conseil national des Droits de l'homme de la Côte d'Ivoire, du 5 au 10 septembre 2021 à Abidjan (**Président de la CDHC**) ;

la 48^e session du Conseil des Droits de l'homme organisée du 23 septembre au 10 octobre 2021 par l'Organisation des Nations Unies (**Président de la CDHC**) ;

la Conférence de la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples sur *L'exécution et l'impact des décisions de la Cour : défis et perspectives*, du 1^{er} au 3 novembre 2021 à Dar Es Salam, en Tanzanie (**Me BALLA Joseph Constantin**) ;

l'atelier sous-régional pour le renforcement et l'établissement des Institutions nationales des Droits de l'homme (INDH) conformément aux standards internationaux, à Libreville au Gabon, du 8 au 14 novembre 2021 (**Président de la CDHC**).

le colloque international de Lomé au Togo sur le thème *L'Afrique et les enjeux de la nouvelle gouvernance du sport*, du 24 au 26 novembre 2021 (**Président de la CDHC**).

Intéressons-nous à présent aux réunions et rencontres nationales.

Contrairement à l'année 2020, au cours de laquelle l'ex-CNDHL, la devancière de la CDHC, avait participé à très peu de réunions au niveau national en raison de la pandémie de COVID-19, la nouvelle Commission a pris part à plusieurs réunions, rencontres et activités organisées par les administrations publiques et par ses partenaires. Il s'agit, entre autres, de :

- l'atelier sur l'outil LANDEX relatif au suivi multi-acteurs de la gouvernance foncière, le 26 janvier 2021 à Yaoundé ;
- la cérémonie symbolique de destruction d'armes illicites à Buea, le 19 mai 2021, à l'invitation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- l'atelier régional de sensibilisation et de plaidoyer en direction des élus locaux pour l'augmentation des budgets consacrés au secteur de l'éducation organisé par Plan Cameroun, le 17 mai 2021 ;
- la première session ordinaire annuelle du Dialogue politique structuré Cameroun-Union européenne, le 3 juin 2021 au MINREX ;
- la séance d'information de la Commission des Lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale sur les activités de la CDHC, le 22 juin 2021 à Yaoundé, la première du genre ;
- la réunion de concertation organisée par la Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON) a/s de l'appui de la CAON à la mise en œuvre des subventions en gestion décentralisée et financées par l'UE, le 5 août 2021 à Yaoundé ;
- la concertation nationale sur la prise en compte des besoins spécifiques des populations autochtones dans la planification du développement régional, le 5 août 2021 à Yaoundé, à l'invitation du MINAS ;
- la cérémonie commémorative de la 27^e édition de la Journée internationale des populations autochtones, le 9 août 2021 à Yaoundé, à l'invitation du MINAS.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER

Au cours de l'exercice 2021, la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) a reçu après un blocage de précaution de 20%, une subvention de fonctionnement de neuf cent sept millions huit cent deux mille huit cent (907.802.800), ensuite une levée de blocage de précaution de quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille (88.197.000) FCFA puis une rallonge budgétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent un mille neuf cent cinquante et un (497.501.951) FCFA. A côté de cette subvention, la CDHC a reçu une dotation d'investissement de deux cent cinquante millions (250.000.000) FCFA. Soit un budget total d'un milliard sept cent quarante-trois millions cinq cent un mille sept cent cinquante et un (1.743.501.751) FCFA. Le bilan financier de la Commission des Droits de l'homme (CDHC) pour l'exercice budgétaire 2021 est présenté dans le tableau ci-après :

| PROGRAMME 647 : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------------|--------------|--------------------|
| Action | AE budgétisé | CP budgétisé | CP exécuté | Taux d'exécution | Ecart | commentaire |
| | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|--|--|
| Action 1 : Promotion des Droits de l'homme | 113 894 650 | 113 894 650 | 55 560 873 | 48.78% | | |
| Action 2 : Protection des Droits de l'homme | 44 540 000 | 44 540 000 | 32 760 600 | 73.55% | | |
| PROGRAMME 646 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | | | | | | |
| Action 1 : Coordination et suivi des activités de la structure | 489 775 512 | 489 775 512 | 418 179 630 | 85.38% | | |
| Action 2 : Cadre de travail | 250 000 000 | 250 000 000 | 249 923 977 | 100% | | |
| Action 3 : Développement des ressources humaines | 845 291 589 | 845 291 589 | 778 266 397 | 92.07% | | |
| TOTAL PROGRAMMES | 1 743 501 751 | 1 743 501 751 | 1 534 691 477 | 88.02% | | |

■ 3.3. PERSPECTIVES

En matière de promotion des Droits de l'homme :

de la vulgarisation des instruments juridiques des Droits de l'homme ;
de la sensibilisation du public sur diverses thématiques relatives aux Droits de l'homme, y compris la question du genre, ainsi que les Droits des groupes vulnérables ;
de la recherche, de l'éducation et de la formation en matière de Droits de l'homme ;
de la coopération en matière de Droits de l'homme ;
du plaidoyer en faveur de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de promotion des Droits de l'homme.

En matière de protection des Droits de l'homme :

du traitement des requêtes et des dénonciations relatives aux allégations de violation

des Droits de l'homme ;
 de l'auto-saisine pour les faits portés à sa connaissance, qui sont de nature à constituer des violations graves, récurrentes ou systémiques des Droits de l'homme ;
 du suivi de la situation des Droits de l'homme ;
 des avis et conseils en matière de Droits de l'homme.

En matière de prévention de la torture :

d'effectuer des visites régulières de tous les lieux de privation de liberté ;
 d'engager un dialogue avec les autorités chargées de l'administration et de la gestion des lieux de privation de liberté et toute autre autorité ;
 de participer au suivi de la mise en œuvre des observations formulées par le Sous-Comité de la Prévention de la Torture des Nations Unies.

■ 4. **PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

Les actions de la Commission trouvent leur ancrage dans la SND30, principalement au niveau du pilier Gouvernance avec pour objectif stratégique de *renforcer l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens* (6.2), suivant l'axe stratégique « *Renforcement de l'État de droit et protection des Droits humains* » (6.2.1), conformément au tableau ci-dessous :

| | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| PILIER GOUVERNANCE | | |
| OBJECTIFS STRATÉGIQUES (SND30) | AXES STRATÉGIQUES (SND30) | MESURES/ ACTIONS (SND30) |

| | | |
|---|--|--|
| <p>6.2 Renforcer l'État de Droit et la sécurité des personnes et des biens</p> | <p>6.2.1 Renforcement de l'Etat de droit et protection des Droits humains.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre institutionnel et juridique : • Protection des Droits humains : • respecter toutes les garanties juridiques, administratives, politiques, économiques et sociales nécessaires à la jouissance effective des Droits qui sont reconnus aux citoyens y compris ceux qui sont privés de liberté ; • former tous les citoyens aux Droits de l'homme par le biais des plateformes numériques interactives sur les questions des Droits de l'homme, des documents explicatifs ciblés relatifs aux Droits humains pour certaines couches de la population, ainsi que la généralisation de l'éducation aux Droits humains dans les programmes scolaires ; • assurer la garantie juridictionnelle et non juridictionnelle du respect des Droits humains à travers la répression systématique des pratiques allant à l'encontre des Droits humains notamment la maltraitance, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; • renforcer les capacités et les compétences des structures étatiques chargées des Droits humains ; • mettre en place et renforcer les plateformes de partenariat entre les structures étatiques et les organisations de la société civile ; • améliorer le traitement des détenus et assurer une parfaite coordination de leur prise en charge. |
|---|--|--|

A partir de ces axes et eu égard aux contraintes, la CDHC a élaboré sa stratégie dans laquelle sont définis les objectifs et les programmes.

Les axes de la SND30 ci-dessus ont permis de définir les objectifs suivants dans la stratégie de consolidation du dispositif de promotion et de protection des Droits de l'homme ainsi que de la prévention de la torture.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES

Le terme « *sollicitations* » renvoie à toute forme de saisine de la CDHC par les populations, les acteurs institutionnels et non-institutionnels, les partenaires, etc. sur les questions de Droits de l'homme (requêtes, demande d'avis, consultation, demande d'appui etc.)

Nombre de correspondances reçues au siège et dans les antennes régionales de la CDHC en 2020 (proxy)

Moyenne annuelle des visites conduites par la Commission entre 2015 et 2018.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 084

| 01 | VULGARISATION DES INSTRUMENTS ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME | Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Ffuldé, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives | Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l'homme par la CDHC | 103 000 | 1 000 000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
|----|--|--|--|---------|-----------|---|
| | | | Nombre de supports de promotion (en langues officielles, locales et usuelles) utilisés ou distribués | 24 000 | 50 000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 02 | ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME | Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences | Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés | 80 | 1 000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| | | | | | | |
|----|--|--|---|-----|------|---|
| 03 | RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION | Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables | Nombre d'acteurs formés | 615 | 2000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| | | Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques | Nombre de cadres de concertation mis en place | 3 | 9 | Nombre de cadres de concertation mis en place |

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 085

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

| | | | | | | |
|----|--|---|---|-----|-----|---|
| 01 | SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME | Favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme | Proportion des cas de violation des Droits de l'homme mettant en cause les acteurs chargés de l'application des textes et d'autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC | 57 | 28 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 02 | SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'INDEMNISATION DES VICTIMES | Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation | Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme | 175 | 450 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| | | | Nombre de poursuites (disciplinaires et judiciaires) engagées contre les auteurs de violation des Droits de l'homme suite à l'action de la CDHC | 175 | 450 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 086

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| | | | | | | |
|----|---|--|--|----|-----|---|
| 01 | SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | Contribuer à la réduction du recours à la torture dans les lieux de privation de liberté | Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites Mécanisme national de prévention de la torture | 47 | 250 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 02 | MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE | Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture | Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté | 0 | 10 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 03 | FORMATION EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture. | Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture. | | 350 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 190

| | | | | | | |
|----|------------------|--|---|----|-----|----------------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| 01 | CADRE DE TRAVAIL | Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats | Proportion du personnel disposant d'un poste de travail | 90 | 100 | Procès-Verbal de réception |

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| | | | | | | |
|----|--|---|--|--|-----|---|
| 02 | PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE | Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense | Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais | | | |
| | | Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense | Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais | | | |
| | | Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense | Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais | | | |
| 03 | SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE | Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance | | | | |
| 04 | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | Améliorer les capacités techniques des ressources humaines | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | | 100 | Plan annuel de recrutement et état de salaire |
| 05 | CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES | Améliorer le fonctionnement et la performance des services | | | | |
| 06 | CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE | Veiller au respect des lois et règlements | | | | |
| 07 | COMMUNICATION SOCIALE ET RELATION PUBLIQUE | Accroître la visibilité des actions menées | | | | |

| | | | | | | |
|----|---|--|--|--|--|--|
| 08 | RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS | Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil | | | | |
| 09 | COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES | Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du CNDHL | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | | | |

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 084

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

| Actions du programme | Objectif | Indicateurs | | | |
|--|--|---|-------------|--------------|---|
| | | Libellé | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification |
| 01 VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME | Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Ffuldê, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives | Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l'homme par la CDHC | 600 000 | 1 000 000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 02 ÉDUCATION EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME | Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences | Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés | 500 | 1 000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 03 RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION DES CAPACITES DES ACTEURS CLES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME | Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques | Nombre d'acteurs formés | 1 500 | 2 000 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 085

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

| Actions du programme | Objectif | Indicateurs | | | |
|---|---|---|-------------|--------------|--|
| | | Libellé | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification |
| 01 SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME | Favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme | Proportion des cas de violation des Droits de l'homme mettant en cause les acteurs chargés de l'application des textes et d'autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC | 45 | 28 | Rapports d'activités du Siège et des Antennes de la CDHC |

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| | | | | | | |
|----|---|--|---|-----|-----|---|
| 02 | SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES | Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation | Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme | 350 | 450 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
|----|---|--|---|-----|-----|---|

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 086

| PRÉVENTION DE LA TORTURE | | | | | | |
|--------------------------|---|--|---|--------------|------------------------|---|
| Actions du programme | Objectif | Indicateurs | | | | |
| | | Libellé | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification | |
| 01 | SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | Contribuer à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté. | Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture | 200 | 250 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 02 | MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE | Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture | Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté | 10 | 10 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |
| 03 | FORMATION EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture. | Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture. | 300 | 350 | Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC |

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 190

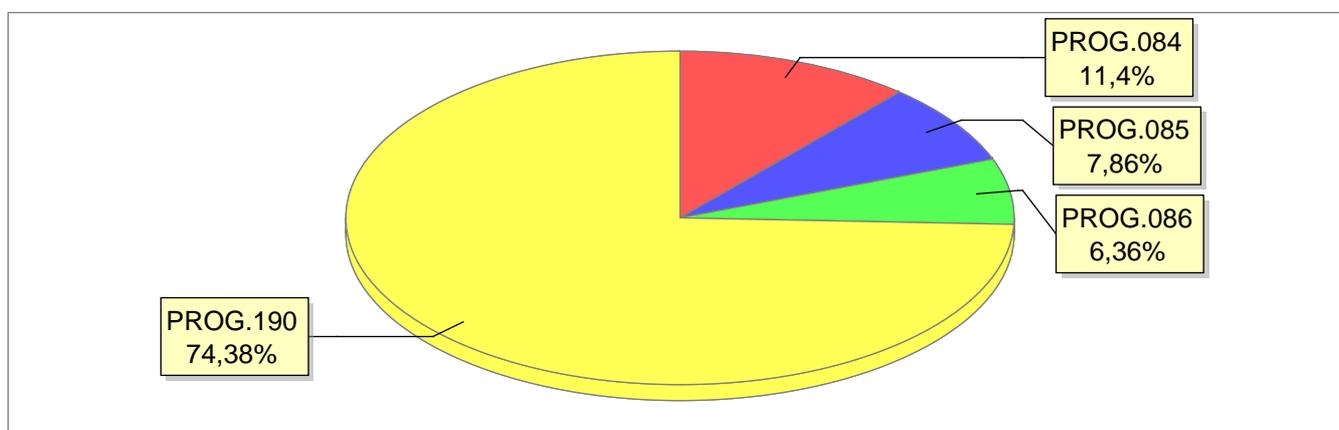
| GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--------------|------------------------|---|
| Actions du programme | Objectif | Indicateurs | | | | |
| | | Libellé | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification | |
| 01 | CADRE DE TRAVAIL | Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats | Proportion du personnel disposant d'un poste de travail | 100 | 100 | Procès-verbal de réception |
| 04 | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | Améliorer les capacités techniques des ressources humaines | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | 100 | 100 | Plan annuel de recrutement et états de salaires |
| 09 | COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES | Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du CDHC | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | | | |

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

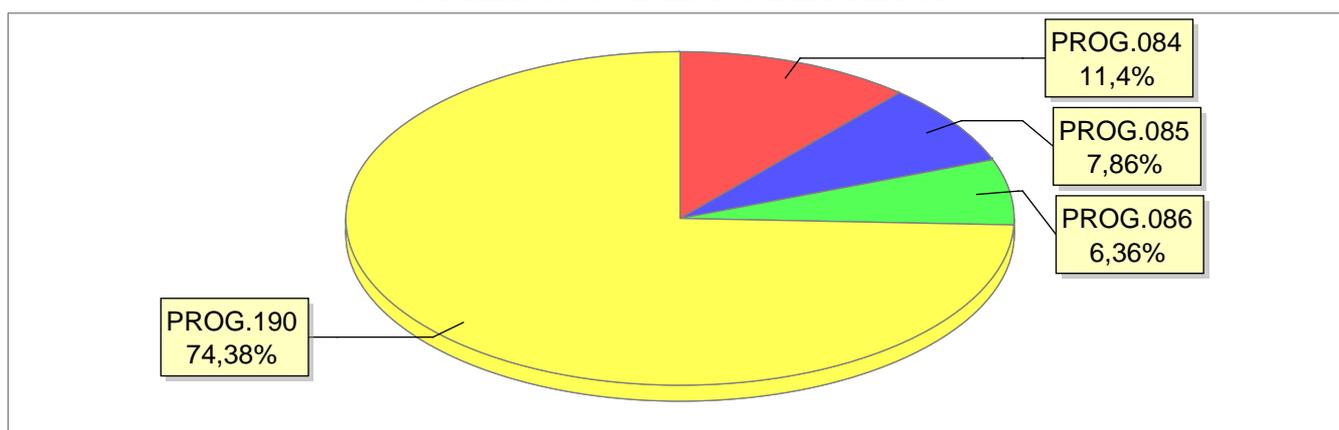
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

| NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME | DEPENSES COURANTES | | DEPENSES EN CAPITAL | | TOTAL | |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| 084 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | 450 000 000 | 450 000 000 | 0 | 0 | 450 000 000 | 450 000 000 |
| 085 PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | 310 000 000 | 310 000 000 | 0 | 0 | 310 000 000 | 310 000 000 |
| 086 PRÉVENTION DE LA TORTURE | 251 000 000 | 251 000 000 | 0 | 0 | 251 000 000 | 251 000 000 |
| 190 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | 1 985 000 000 | 1 985 000 000 | 950 000 000 | 950 000 000 | 2 935 000 000 | 2 935 000 000 |
| TOTAL | 2 996 000 000 | 2 996 000 000 | 950 000 000 | 950 000 000 | 3 946 000 000 | 3 946 000 000 |

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 084

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

a) Objectif :

Renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun

b) Indicateurs :

- **nombre de sollicitations adressées à la CDHC^[1] ;**
- **indice de perception des Droits de l'homme par les populations camerounaises (enquête auprès des ménages).**

[1] Le terme « *sollicitations* » renvoie à toute forme de saisine de la CDHC par les populations, les acteurs institutionnels et non-institutionnels, les partenaires, etc. sur les questions de Droits de l'homme (requêtes, demande d'avis, consultation, demande d'appui etc.)

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun et réduire les violations

| INDICATEURS | | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|-------------|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de sollicitations adressées à la CDHC | nb | 2022 | 4 000 | 2023 | 5 000 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|---|---|----------------|
| Indicateur | Nombre de sollicitations adressées à la CDHC | |
| Objectif | Renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun et réduire les violations | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuelle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2020 | Valeur: 1960 |
| Cible fixée à la fin du programme | Année: 2023 | Valeur: 5000.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 5 000 |
| | Année: 2024 | Valeur: 6 000 |
| | Année: 2025 | Valeur: 8 000 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Rapports d'activités du Siège et des Antennes régionales de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | Le Siège et les Antennes de la CDHC produisent les données et le (s) service (s) chargé du suivi-évaluation contrôle la qualité des données | |
| Vérification/ Validation des données | Registres divers | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | 2 000 000 / mensuelle | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | La difficulté à collecter les sollicitations reçues à travers certains supports et modes (Email, téléphone, verbales, anonymes etc...), la formation insuffisante du personnel en collecte et analyse des données statistiques. | |
| Modalités d'interprétation | Il s'agit ici de répertorier le nombre de sollicitations que la CDHC va enregistrer de la part des usagers | |
| 5) Commentaires | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Informer et préparer les sources de données ; • Elaboration des outils (conception et test) ; • Conception des supports de documentation des données ; • Information des acteurs de collecte ; • Formation éventuelle des acteurs de collecte. Préparer les modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs Préciser le nombre total de sollicitations adressées à la CDHC Présenter les données en fonction de l'origine de la sollicitation (géographique, individuelle, collective, secteur d'activité etc.) ainsi que le genre et sexe ainsi qu'en fonction de la vulnérabilité et du secteur d'activité des requérants. | | |

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME
- ACTION 02:** ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES ACTEURS CLES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME

Cette action vise principalement à mettre à la portée de tous les informations, les supports et les instruments des Droits de l'homme auprès de différentes cibles à travers divers canaux pour résoudre le problème de leur faible diffusion et de l'intérêt limité des différentes composantes de la société (population, OSC, administrations, etc.) populations aux questions des Droits de l'homme.

- OBJECTIF 1.** Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Ffuldè, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|--|-----------------|---------------------|---------|--------------|-----------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l'homme par la CDHC | nb | 2022 | 600 000 | 2023 | 1 000 000 |

ACTION 02

ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Cette action vise à favoriser la généralisation de l'enseignement des Droits de l'homme dans le système éducatif formel et dans les centres de formation professionnelle au Cameroun

- OBJECTIF 1.** Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés | nb | 2022 | 500 | 2023 | 1 000 |

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION DES CAPACITES DES ACTEURS CLES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME**

Cette action vise à renforcer les connaissances des acteurs institutionnels et non institutionnels en matière de Droits de l'homme.

- OBJECTIF 1.** Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques

| INDICATEURS | | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|-------------|-------------------------|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre d'acteurs formés | nb | 2022 | 1 500 | 2023 | 2 000 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|-------------------|
| Indicateur | Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l'homme par la CDHC | |
| Objectif | Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Fulfulde, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Action concernée par l'objectif | 01 - VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuelle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 103 000 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 1000000.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 600 000 |
| | Année: 2024 | Valeur: 1 050 000 |
| | Année: 2025 | Valeur: 1 500 000 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège et Antennes régionales de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Vérification/ Validation des données | Liste de présence aux activités de promotion de la CDHC Analyses du lectorat des pages web | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | 1 000 000 / mensuelle | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | Difficulté à identifier les bénéficiaires de certains types d'activités notamment celles ouvertes au grand public et celles diffusées par voie médiatique, faute de mesure fiable de l'audimat | |
| Modalités d'interprétation | Il conviendra de désagréger les données en sexe, âge origine sociale, secteur d'activité, vulnérabilité etc. | |
| 5) Commentaires | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Informer et préparer les sources de données ; • Élaboration des outils (conception et test) ; • Conception des supports de documentation des données ; • Information des acteurs de collecte ; • Formation éventuelle des acteurs de collecte. Préparer les modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs / | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|---|----------------|
| Indicateur | Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés | |
| Objectif | Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Action concernée par l'objectif | 02 - ÉDUCATION EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Trimestrielle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 80 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 1000.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 500 |
| | Année: 2024 | Valeur: 1 250 |
| | Année: 2025 | Valeur: 2 000 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège, Antennes régionales de la CDHC et Délégations des administrations publiques concernées | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Vérification/ Validation des données | Rapports d'activités des antennes régionales et des délégations régionales des administrations concernées | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | 2 000 000 / mensuelle | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | La collaboration indispensable des administrations sectorielles dans la collecte des données | |
| Modalités d'interprétation | RAS | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|----------------|
| Indicateur | Nombre d'acteurs formés | |
| Objectif | Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Action concernée par l'objectif | 03 - RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION DES CAPACITES DES ACTEURS CLES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Semestrielle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 615 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 2000.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 1 500 |
| | Année: 2024 | Valeur: 2 000 |
| | Année: 2025 | Valeur: 2 500 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège et Antennes régionales de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Vérification/ Validation des données | Rapports d'activités du Siège et des Antennes régionales de la CDHC | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | 10% du budget de chaque activité seront consacrés à la collecte des données. Les capacités des membres et du personnel seront renforcés en matière de suivi évaluation des activités en matière de Droits de l'homme | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | Certains types d'activités ne permettent pas d'identifier les bénéficiaires. C'est le cas des en destinées au grand public (campagnes de sensibilisation) | |
| Modalités d'interprétation | En fonction du type d'activité, on prendra en compte : le genre, l'âge, le type de vulnérabilité, l'origine sociale, le secteur d'activité, etc. | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION | | DEPENSES COURANTES | | DEPENSES EN CAPITAL | | TOTAL | |
|--------------------------------|---|--------------------|--------------------|---------------------|----------|--------------------|--------------------|
| | | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| 01 | VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME | 205 000 000 | 205 000 000 | 0 | 0 | 205 000 000 | 205 000 000 |
| 02 | ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME | 80 000 000 | 80 000 000 | 0 | 0 | 80 000 000 | 80 000 000 |
| 03 | RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES ACTEURS CLÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME | 165 000 000 | 165 000 000 | 0 | 0 | 165 000 000 | 165 000 000 |
| TOTAL | | 450 000 000 | 450 000 000 | 0 | 0 | 450 000 000 | 450 000 000 |

7. PROGRAMME 085

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

a) Objectif :

Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation juste et équitable.

b) Indicateurs :

- **Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées) par la CDHC.**
- **Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du traitement des allégations de violation des Droits de l'homme**

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation

| INDICATEURS | | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|-------------|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme adressées à la CDHC et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées) | % | 2022 | 50 | 2023 | 60 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|--------------|
| Indicateur | Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme adressées à la CDHC et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées) | |
| Objectif | Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée la protection des Droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la protection des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives | |
| Unité de mesure | pourcentage (%) | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuelle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2020 | Valeur: 35% |
| Cible fixée à la fin du programme | Année: 2023 | Valeur: 60.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 50% |
| | Année: 2024 | Valeur: 60% |
| | Année: 2025 | Valeur: 70% |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | -du siège et des antennes régionales de la CDHC -des lieux de privation de liberté et des administrations assurant la tutelle de ces lieux | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée la protection des Droits de l'homme | |
| Vérification/ Validation des données | Rapport d'activités des services techniques | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée la protection des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la protection des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | Recrutement d'un technicien et d'un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, accord de convention avec l'INS. | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | RAS | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

— RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

ACTION 02: SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

— 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

— 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Cette action vise à favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme.

Pour réaliser cette action, il est prévu un ensemble d'activités en lien avec :

- le renforcement et optimisation du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme ;

le suivi de l'application des normes en matière de Droits de l'homme

OBJECTIF 1. Favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Proportion des cas de violation des Droits de l'homme mettant en cause les acteurs chargés de l'application des textes et d'autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC | % | 2022 | 45 | 2023 | 28 |

ACTION 02

SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Cette action vise à améliorer le cadre de protection des Droits de l'homme.

OBJECTIF 1. Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme | nb | 2022 | 350 | 2023 | 450 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|---|--------------|
| Indicateur | Proportion des cas de violation des Droits de l'homme mettant en cause les acteurs chargés de l'application des textes et d'autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC | |
| Objectif | Favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Action concernée par l'objectif | 01 - SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la protection des droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la protection des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | pourcentage (%) | |
| Mode de calcul | Ratio | |
| Périodicité de la mesure | Mensuelle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 57% |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 28.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 45% |
| | Année: 2024 | Valeur: 35% |
| | Année: 2025 | Valeur: 30% |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | CDHC, tous les sectoriels concernés | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme | |
| Vérification/ Validation des données | Rapports d'activités des services techniques, registres divers. | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la protection des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | Recrutement d'un technicien et d'un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, convention avec l'INS | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | RAS | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|---------------|
| Indicateur | Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme | |
| Objectif | Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME | |
| Action concernée par l'objectif | 02 - SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuelle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 175 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 450.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 350 |
| | Année: 2024 | Valeur: 450 |
| | Année: 2025 | Valeur: 600 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège et Antennes régionales de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme | |
| Vérification/ Validation des données | Rapports d'activités des services techniques, registres divers. | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme | |
| Coût de collecte et d'analyse | Recrutement d'un technicien et d'un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, convention avec l'INS | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | Compétences insuffisantes du personnel en matière de collecte et d'analyse des données, absence de feedback de la victime ou de l'administration chargée de résoudre le problème | |
| Modalités d'interprétation | Sexe, âge, origine sociale, secteur d'activité, vulnérabilité, etc. | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION | | DEPENSES COURANTES | | DEPENSES EN CAPITAL | | TOTAL | |
|--------------------------------|--|--------------------|--------------------|---------------------|----------|--------------------|--------------------|
| | | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| 01 | SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME | 270 000 000 | 270 000 000 | 0 | 0 | 270 000 000 | 270 000 000 |
| 02 | SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES | 40 000 000 | 40 000 000 | 0 | 0 | 40 000 000 | 40 000 000 |
| TOTAL | | 310 000 000 | 310 000 000 | 0 | 0 | 310 000 000 | 310 000 000 |

8. PROGRAMME 086

PRÉVENTION DE LA TORTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

a) **Objectif du programme** : éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun.

b) **Indicateurs de performance associés à l'objectif** :

- **Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture**

- **Nombre d'acteurs formés sur la prévention de la torture par le Mécanisme national de prévention de la torture**

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de visites effectuées dans les lieux de privation de liberté par le Mécanisme National de Prévention de la torture | nb | 2022 | 200 | 2023 | 250 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|---------------|
| Indicateur | Nombre de visites effectuées dans les lieux de privation de liberté par le Mécanisme National de Prévention de la torture | |
| Objectif | éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la prévention de la torture | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuelle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 47 |
| Cible fixée à la fin du programme | Année: 2023 | Valeur: 250.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 120 |
| | Année: 2024 | Valeur: 160 |
| | Année: 2025 | Valeur: 200 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | -du siège et des antennes régionales de la CDHC -des lieux de privation de liberté et des administrations assurant la tutelle de ces lieux | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes | |
| Vérification/ Validation des données | Rapport | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la prévention de la torture | |
| Coût de collecte et d'analyse | 20 000 000 / mensuelle | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | Compétences insuffisantes du personnel de la CDHC. | |
| Modalités d'interprétation | le genre, le type, la localisation géographique. | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

— RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE
- ACTION 02:** MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE
- ACTION 03:** FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE

— 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

— 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE

Cette action vise principalement à prescrire les mesures tendant à améliorer les conditions de détention dans les lieux de privation de liberté. Elle permettra d'identifier et documenter les cas et les situations à risque de torture, ou des autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, de faciliter l'organisation régulière des visites inopinées ou notifiées et d'apporter une assistance aux victimes potentielles de la torture ou des autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

OBJECTIF 1. Contribuer à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté.

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture | nb | 2022 | 200 | 2023 | 250 |

ACTION 02

MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

Cette action vise à contribuer à la mise en conformité du cadre légal de prévention de la torture au niveau national, avec les référentiels en matière de prévention de la torture et à maintenir une synergie d'actions pour prévenir la torture ou les autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants avec les autorités nationales, les organisations de la société civile, les responsables des lieux de privation de liberté et les mécanismes internationaux.

OBJECTIF 1. Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture

PROGRAMME 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté | nb | 2022 | 10 | 2023 | 10 |

ACTION 03**FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE**

Cette action vise à renforcer les connaissances des acteurs institutionnels et non institutionnels en matière de prévention de la torture.

OBJECTIF 1. Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture.

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture. | nb | 2022 | 300 | 2023 | 350 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|---|---------------|
| Indicateur | Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture | |
| Objectif | Contribuer à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté. | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE | |
| Action concernée par l'objectif | 01 - SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les Antennes | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission de la prévention de la torture | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuel | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 47 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 250.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 120 |
| | Année: 2024 | Valeur: 160 |
| | Année: 2025 | Valeur: 200 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | -siège et antennes régionales de la CDHC -lieux de privation de liberté et administrations assurant la tutelle de ces lieux | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes | |
| Vérification/ Validation des données | Rapport | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission de la prévention de la torture | |
| Coût de collecte et d'analyse | 20 000 000/mensuelle | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | Compétences insuffisantes du personnel de la CDHC. | |
| Modalités d'interprétation | le genre, le type, la localisation géographique | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|--------------|
| Indicateur | Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté | |
| Objectif | Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE | |
| Action concernée par l'objectif | 02 - MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Direction chargée de la prévention de la torture au siège | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | La Sous-Commission chargée de la prévention de la torture | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Trimestrielle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 0 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 10.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 10 |
| | Année: 2024 | Valeur: 10 |
| | Année: 2025 | Valeur: 10 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Sous-commission et Direction chargée de la prévention la torture | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | La Direction chargée de la prévention de la torture au siège | |
| Vérification/ Validation des données | Rapport | |
| Service responsable de la synthèse des données | La Direction chargée de la prévention de la torture | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | La Sous-Commission chargée de la prévention de la torture | |
| Coût de collecte et d'analyse | nd | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | La nature institutionnelle ou non des acteurs, le dynamisme, la nature des activités menées | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|---------------|
| Indicateur | Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture. | |
| Objectif | Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture. | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE | |
| Action concernée par l'objectif | 03 - FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | La Sous-commission et de la direction chargée de la prévention de la torture | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | Sous-Commission de la prévention de la torture | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Trimestrielle | |
| Dernier résultat connu | Année: 2020 | Valeur: 100 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 350.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 300 |
| | Année: 2024 | Valeur: 400 |
| | Année: 2025 | Valeur: 500 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Sous-commission et de la direction chargée de la prévention de la torture | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | Direction chargée de la prévention de la torture | |
| Vérification/ Validation des données | Rapport | |
| Service responsable de la synthèse des données | Direction chargée de la prévention de la torture | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | Sous-Commission de la prévention de la torture | |
| Coût de collecte et d'analyse | nd | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | La nature institutionnelle ou non des acteurs, le dynamisme, la nature des activités menées | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION | | DEPENSES COURANTES | | DEPENSES EN CAPITAL | | TOTAL | |
|--------------------------------|---|--------------------|--------------------|---------------------|----------|--------------------|--------------------|
| | | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| 01 | SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | 125 000 000 | 125 000 000 | 0 | 0 | 125 000 000 | 125 000 000 |
| 02 | MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE | 66 000 000 | 66 000 000 | 0 | 0 | 66 000 000 | 66 000 000 |
| 03 | FORMATION EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE | 60 000 000 | 60 000 000 | 0 | 0 | 60 000 000 | 60 000 000 |
| TOTAL | | 251 000 000 | 251 000 000 | 0 | 0 | 251 000 000 | 251 000 000 |

9. PROGRAMME 190

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise à améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes avec comme indicateur, le taux de réalisation des activités budgétisées au sein de la CDHC.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en oeuvre optimale des programmes

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Taux de réalisation des activités budgétisées | % | 2022 | 100 | 2023 | 100 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|---|---------------|
| Indicateur | Taux de réalisation des activités budgétisées | |
| Objectif | Assurer la mise en oeuvre optimale des programmes | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | Le Secrétariat Permanent | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | Direction des Affaires Générales | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données qualitatives et quantitatives | |
| Unité de mesure | pourcentage (%) | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Semestriel | |
| Dernier résultat connu | Année: 2020 | Valeur: 90 |
| Cible fixée à la fin du programme | Année: 2023 | Valeur: 100.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 100 |
| | Année: 2024 | Valeur: 100 |
| | Année: 2025 | Valeur: 100 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège et Antennes régionales de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | Direction des Affaires Générales | |
| Vérification/ Validation des données | Compte administratif et compte d'emploi | |
| Service responsable de la synthèse des données | Le Secrétariat Permanent | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | Direction des Affaires Générales | |
| Coût de collecte et d'analyse | 2 500 000 / semestre | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | RAS | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: CADRE DE TRAVAIL

ACTION 04: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 09: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CADRE DE TRAVAIL

L'objectif poursuivi par l'action Cadre de travail est de : « *doter les différentes structures d'infrastructures et d'équipements adéquats* ».

Le niveau de réalisation de l'action sera apprécié à travers le « *nombre de matériels meubles, informatique et roulant acquis et le nombre de structures construites, équipées et réaménagées* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être menées :

- élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures de la CDHC ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de d'équipement et de maintenance des équipements des services de la CDHC.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

| INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 Proportion du personnel disposant d'un poste de travail | % | 2022 | 100 | 2023 | 100 |

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'objectif poursuivi par l'action gestion des ressources humaines est: « *d'améliorer les capacités techniques des ressources humaines* ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « *nombre de membres du personnel recruté et formé* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être menées :

- élaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement, de développement et de gestion des ressources humaines ;

- gestion des carrières des membres du personnel ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement de l'action sociale et interventions ponctuelles.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | % | 2022 | 100 | 2023 | 100 |

ACTION 07

COMMUNICATION SOCIALE ET RELATION PUBLIQUE

L'objectif poursuivi par l'action de conseil et d'assistance juridique est: « *d'accroître la visibilité des actions menées* ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « *nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être menées :

- organisation des conférences de presse, point de presse et autres actions de communication ;
- production et diffusion des programmes radiophoniques et télévisées spécialisées de la CDHC ;

abonnement à diverses publications y compris des revues spécialisées en Droits de l'homme et l'achat d'ouvrages spécialisés, gestion du site Internet et des plateformes numériques de la CDHC.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|--|-------------|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |

ACTION 09

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

L'objectif poursuivi par l'action de coordination et de suivi des activités des services est: « *d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions de la CDHC* ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « *taux de réalisation des activités budgétisées* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mises en œuvre :

- suivi des activités de la CDHC ;
- coordination des activités de la CDHC;

- évaluation de la performance des services et des programmes.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du CDHC

| | INDICATEURS | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE | | VALEUR CIBLE | |
|---|--|--------------------|---------------------|--------|--------------|--------|
| | | | ANNEE | VALEUR | ANNEE | VALEUR |
| 1 | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | % | 2022 | 0 | 2023 | 0 |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|---------------|
| Indicateur | Proportion du personnel disposant d'un poste de travail | |
| Objectif | Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | |
| Action concernée par l'objectif | 01 - CADRE DE TRAVAIL | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | Secrétariat Permanent | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | Direction des Affaires Générales | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | pourcentage (%) | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Annuel | |
| Dernier résultat connu | Année: 2021 | Valeur: 100 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 100.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 100 |
| | Année: 2024 | Valeur: 100 |
| | Année: 2025 | Valeur: 100 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège et Antennes régionales de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | Secrétariat Permanent | |
| Vérification/ Validation des données | Procès-verbal de réception | |
| Service responsable de la synthèse des données | Secrétariat Permanent | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | Direction des Affaires Générales | |
| Coût de collecte et d'analyse | nd | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | RAS | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|---|--------------|
| Indicateur | Nombre d'extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais | |
| Objectif | Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | |
| Action concernée par l'objectif | 02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | | |
| Unité de mesure | Nombre | |
| Mode de calcul | | |
| Périodicité de la mesure | | |
| Dernier résultat connu | Année: | Valeur: |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: null |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: |
| | Année: 2024 | Valeur: |
| | Année: 2025 | Valeur: |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | | |
| Vérification/ Validation des données | | |
| Service responsable de la synthèse des données | | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | | |
| Coût de collecte et d'analyse | | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | | |
| Modalités d'interprétation | | |
| 5) Commentaires | | |
| | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|---------------|
| Indicateur | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | |
| Objectif | Améliorer les capacités techniques des ressources humaines | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | |
| Action concernée par l'objectif | 04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | Secrétariat Permanent | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | Direction des Affaires Générales | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | Données quantitatives et qualitatives | |
| Unité de mesure | pourcentage (%) | |
| Mode de calcul | Addition | |
| Périodicité de la mesure | Mensuel | |
| Dernier résultat connu | Année: 2020 | Valeur: 100 |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: 100.0 |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: 100 |
| | Année: 2024 | Valeur: 100 |
| | Année: 2025 | Valeur: 100 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | Siège de la CDHC | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | Secrétariat Permanent | |
| Vérification/ Validation des données | Etats de salaires et plan de recrutement | |
| Service responsable de la synthèse des données | Secrétariat Permanent | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | Direction des Affaires Générales | |
| Coût de collecte et d'analyse | nd | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | RAS | |
| Modalités d'interprétation | RAS | |
| 5) Commentaires | | |
| RAS | | |

| 1) Identification de l'indicateur | | |
|--|--|--------------|
| Indicateur | Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité | |
| Objectif | Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du CDHC | |
| Stratégie concernée | | |
| Programme concerné par l'objectif | 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL | |
| Action concernée par l'objectif | 09 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES | |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif | | |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif | | |
| 2) Description de l'indicateur | | |
| Nature précise des données à utiliser | | |
| Unité de mesure | pourcentage (%) | |
| Mode de calcul | | |
| Périodicité de la mesure | | |
| Dernier résultat connu | Année: | Valeur: |
| Cible fixée à la fin de l'action | Année: 2023 | Valeur: null |
| Prévisions annuelles | Année: 2023 | Valeur: |
| | Année: 2024 | Valeur: |
| | Année: 2025 | Valeur: |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) | | |
| Source de données | | |
| Mode de collecte des données | | |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données | | |
| Vérification/ Validation des données | | |
| Service responsable de la synthèse des données | | |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses | | |
| Coût de collecte et d'analyse | | |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur | | |
| Limites et biais connus | | |
| Modalités d'interprétation | | |
| 5) Commentaires | | |
| | | |

■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION | | DEPENSES COURANTES | | DEPENSES EN CAPITAL | | TOTAL | |
|--------------------------------|--|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| | | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| 01 | CADRE DE TRAVAIL | 0 | 0 | 950 000 000 | 950 000 000 | 950 000 000 | 950 000 000 |
| 04 | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | 550 000 000 | 550 000 000 | 0 | 0 | 550 000 000 | 550 000 000 |
| 07 | COMMUNICATION SOCIALE ET RELATION PUBLIQUE | 110 000 000 | 110 000 000 | 0 | 0 | 110 000 000 | 110 000 000 |
| 09 | COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES | 1 325 000 000 | 1 325 000 000 | 0 | 0 | 1 325 000 000 | 1 325 000 000 |
| TOTAL | | 1 985 000 000 | 1 985 000 000 | 950 000 000 | 950 000 000 | 2 935 000 000 | 2 935 000 000 |